

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1348

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Femmes de 91

De 1991 à 1998, vers une égalité à très petit pas.

CETTE ANNÉE, LE 14 juin tombait un dimanche. Ce jour-là, la nature était véhémement, les sombres nuages et le soleil se partageaient le ciel, et jamais en ce mois de juin la lumière ne fut si belle. La nature semblait nous rappeler la nécessaire dualité du monde.

Le dimanche, c'est un drôle de jour pour fêter la grève des femmes. Les 250 000 femmes qui manifestèrent, il y a sept ans maintenant, se souviennent-elles encore de la colère, de la révolte, du désarroi aussi qui les animaient ?

Le collectif Femmes en grève de Lausanne vient de sortir un livre, *Le Temps compté de l'égalité*, pour rappeler l'existence des inégalités entre hommes et femmes dans la société. Le livre est ironiquement ponctué de photos illustrant les éternels stéréotypes hommes-femmes : à un conseil d'administration composé uniquement d'hommes répond un concours Miss France ; au visage viril de James Bond fait face un produit lessive. Un livre militant et di-

dactique, avec revendications et objectifs, à usage de celles et ceux qui ont gardé l'espoir de voir disparaître les mécanismes d'exclusion sociale dont les femmes ont fait l'objet de tout temps.

Ce n'est pas parce qu'il y a une différence qu'il y a une inégalité

Le Temps compté de l'égalité circonscrit tous les domaines où les femmes sont encore privées d'espace de liberté et d'émancipation. C'est bien la limitation du champ des expériences communes (prise en charge des travaux éducatifs et ménagers, types d'emplois ou encore difficultés rencontrées dans la vie sociale), et non une hypothétique différence profonde et naturelle entre les sexes qui donnerait corps à l'inégalité.

Effectivement. Et c'est un sombre tableau que dresse le livre. La répartition du travail domestique ne se soucie toujours pas d'égalité. Dans les ménages

sans enfant, les femmes y consacrent 18 heures de travail par semaine contre 9 du côté masculin. Dans les familles où il y a au moins un enfant, ce temps de travail atteint 35 heures hebdomadaires pour les femmes et 12 pour les hommes. Par contre, 81% des hommes exercent une activité professionnelle rémunérée, contre 64% des femmes. Avec enfant, ce sont 39% des femmes qui restent au foyer et 49% qui prennent un travail à temps partiel alors que le taux d'activité professionnelle des hommes ne varie pas, quelle que soit leur situation familiale.

Au sein du monde professionnel, les conclusions ne sont guère plus optimistes : dix-sept ans après l'introduction dans la Constitution suisse du principe d'égalité des droits entre femmes et hommes, et plus particulièrement celui de l'égalité des salaires, les femmes continuent encore à gagner, en moyenne, un tiers de moins que les hommes – chiffres qui viennent d'être confirmés par une étude de la Confédération. Sans parler des critères éminemment sexistes qui déterminent la valeur d'une profession et la légitimité de sa rémunération.

Pour en finir avec cet état de fait, le collectif Femmes en grève en appelle à une vieille revendication : la réduction radicale et généralisée du temps de travail. Partager le travail – rémunéré et non rémunéré – entre hommes et femmes et, pour enrayer le cours d'une société de plus en plus divisée, entre chômeurs et travailleurs.

Rien de nouveau donc sous le soleil de ce dimanche de juin. Et c'est justement ça le problème.

gs
collectif Femmes en grève, *Le temps compté de l'égalité*, Réflexions féministes, Lausanne, 1998

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Un couple de Narcisses

SUR PROPOSITION DU Département fédéral des affaires étrangères, le Conseil fédéral a donc décidé de mettre fin prématurément au contrat de travail de James Gasana, ancien Ministre ruandais de la défense sous la dictature d'Habyarimana. Gasana, connu pour sa modération et ses efforts en vue de démocratiser la vie politique de son pays, négociateur des accords de réconciliation d'Arusha, et pour ces raisons en butte à la vindicte des extrémistes, avait dû trouver refuge en Suisse en 1993 déjà.

L'ancien ministre, spécialiste reconnu en économie forestière, avait été engagé par Intercooperation, une organisation d'aide au développement financée par la Suisse. Apprécié pour ses compétences et son engagement professionnels, Gasana a pourtant été remercié par le Conseil fédéral. Ce dernier n'a pas osé résister à une interpellation de Jean Ziegler, appuyé par le groupe socialiste et d'autres dé-

putés, accusant l'exilé ruandais d'avoir collaboré à la préparation du génocide de 1994, alors même que deux rapports d'experts commandés par le gouvernement suisse blanchissent totalement Gasana de ces accusations.

Cette lamentable affaire illustre cruellement ce que beaucoup savent mais que peu osent ouvertement exprimer au sujet du premier magistrat du pays : Flavio Cotti est un opportuniste obsédé par son image et prêt à toutes les contorsions pour éviter les critiques. Y compris à sanctionner un homme qui incarne la politique que la Suisse prône au Rwanda sous le prétexte futile qu'il est en train d'écrire un livre sur son pays.

Quant à Jean Ziegler, il peaufine inlassablement sa propre caricature, celle d'un insondable naïf instrumentalisé pour la énième fois au service d'une cause trouble, incapable de résister à une quelconque occasion de faire parler de lui. Pitoyable.

Médias

Depuis le 1^{er} avril, l'article 322, al. 2, du Code pénal fédéral impose à la presse l'indication des participations importantes. Certains éditeurs, mais pas tous, fournissent déjà ces indications. Consultez les «impressum» pour faire des découvertes éclairantes.

cfp